

Arrêté préfectoral d'interdiction

Arrêté préfectoral portant interdiction de rassemblements

à type de manifestations associatives, brocantes et vide-greniers

En lecture ici

Cette interdiction nous contraint à annuler notre "Vide ta chambre " du 5 septembre, notre Salon de l'Atelier d'art du 12 au 20 septembre et notre vide-grenier du 13 septembre

Dans ce contexte protégeons nous les uns les autres

Thématique(s):

Infos flash



**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*